



Pas de chauffage mais on le paye

Par **maria**, le **12/01/2008** à **16:02**

Bonjour, nous sommes locataire d'un appartement avec chauffage collectif compris dans les charges. nous payons 50 euros par mois de provision sur chauffage. cependant durant tout le mois d'octobre nous n'avons pas eu de chauffage, il ne marchait pas. A chaque fois qu'on les appelait ils nous disaient qu'ils attendaient un devis. Mais un mois c'est très long dans le froid. De plus nous avons un bébé, nous sommes tous tombé malade, on gelait alors qu'on payait le chauffage. nous sommes étudiants et n'avons pas les moyens d'acheter un radiateur électrique. je trouve cela inadmissible. et nous avons donc décidé de ne pas payer les 50 euros de chauffage du mois d'octobre puisque on n'y a pas eu droit. mais eux ne sont pas d'accord. De plus le 2 janvier ça recommence encore pas de chauffage et cela pendant 1 semaine. Je trouve cela vraiment inhumain. on n'a pas à se permettre de laisser des gens vivre dans un igloo et les faire payer par dessus le marché. et en plus on tombe malade avec ce froid. Ils ne veulent pas d'accord à l'amiable ils nous disent qu'on a "pas à prendre de décision unilatérale, que seul un juge peut décider". alors voilà nous ne savons pas quoi faire. que doit on faire? et quels sont nos droits de locataire? ont-ils le droit de nous faire payer pour un chauffage que nous n'avons pas eu? ont-ils le droit de nous laisser dans le froid?ncordialement,rnmaria clémentine